



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DÉCISION DU MAIRE

N°2024/DEJ/248

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL-SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS – ANNEE 2024

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la volonté du département d'apporter son aide en faveur de la jeunesse dans les projets développés par les structures qui valorisent l'implication collectives et actives des adolescents,

CONSIDERANT le souhait de l'équipe municipale de demander une subvention pour la réalisation des animations de « festiv'été » 2024,

CONSIDERANT que le programme consiste à acheter un trampoline pour l'espace jeux, du matériel pédagogique pour les ateliers créatifs, du matériel sportif, au financement de prestataires pour les structures gonflables et à la location des containers,

CONSIDERANT que le financement s'élève à 40 619€ dont 3 000€ par le département, 5 000€ par la Mutualité Sociale agricole (MSA), 26 899€ par la commune et 5 720€ par des ressources propres-autre,

DECIDE

Article 1 : La commune de Nangis sollicite une demande de subvention au département pour la réalisation des animations dans le cadre de « festiv été » 2024.

Accuse de réception en préfecture
077-217703271-20240703-DEC-2024-248-AR
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240703-DEC-2024-248-AR
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Article 2 : Approuve le programme d'aide au financement à savoir

- L'achat d'un trampoline
- L'achat de matériel pédagogique pour les ateliers créatifs
- Le financement de prestataires pour les structures gonflables
- L'achat de matériel sportif
- Le financement de la location des containers

Article 3 : Approuve le descriptif de cette opération qui s'élève à 40 619€ TTC.

Article 4 : Dit que le plan de financement s'établit comme suit :

- département : 3 000€
- la commune : 26 899€
- la MSA : 5 000€
- ressources propres-autres : 5 720€.

Article 5 : Dit que cette aide sera versée au crédit du budget 2024 au titre des activités jeunesse de la commune.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Article 7 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame la directrice du pôle enfance jeunesse
- Madame la directrice du service jeunesse
- Département 77

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 01 juillet 2024

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le 03 JUIL, 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le 03 JUIL, 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

recours auprès du tribunal administratif
077-217703271-20240703-DEC-2024-248-AR
Date de télétransmission: 03/07/2024
Date de publication: 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240703-DEC-2024-248-AR
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS

Année 2024

Jury 1er semestre : envoi des dossiers avant le 9 février 2024
Jury 2ème semestre : envoi des dossiers avant le 6 septembre 2024

1 Carte d'identité de la structure

Nom de la structure :

Service jeunesse-mairie de Nangis

But de la structure :

**Service public en direction de la jeunesse pour les 11/17 ans.
Proposer et organiser des animations socio-éducatives, culturelles et sportives. Le service jeunesse accompagne les jeunes dans la mise en place de projet. C'est également un lieu d'écoute, d'échanges, de dialogues et de détente.**

Contacts

Adresse (siège social): Rue du Maréchal Delattre de Tassigny

Code postal : 77370

Ville : NANGIS

Téléphone : 01.64.52.30.00

Adresse mail : contact@mairie-nangis.fr

Site internet :

Responsables juridiques de la structure

Fonction			
Nom & Prénom	LE BOUTER Nolwenn		
Statut	Maire		
Téléphone	01.64.60.52.30		
Courriel	contact@mairie-nangis.fr		

Pour les associations :

Date de création de l'association (loi 1901) :

Date de parution au JO et n° :

.....

Numéro de SIREN :

Nombre de salarié (ETP) :

Quelles sont vos activités et périmètres géographiques d'intervention en Seine-et-Marne ?

Le service jeunesse intervient sur la commune de Nangis. L'accueil est ouvert et accessible à tous les jeunes du territoire de la CCBN soit 22 communes. Nous proposerons des actions hors des murs pour aller vers les jeunes mais aussi les parents pour faire découvrir cet espace dédié à la jeunesse.

Le Département de Seine-et-Marne a-t-il, depuis 2018, soutenu des actions proposées par votre structure ?

Année	Nom du projet	Montant de la subvention reçue
2019		
2020	Parc en fête	3000€
2021	Fresque murale	3000€
2022	Festiv'été	3000€
2023	Festiv'été	3000€

2 _ Récapitulatif des demandes de subvention par projet

Intitulé	Montant de la subvention sollicitée
Projet 1 : salle Saint Exupéry-Le petit prince	
Projet 2 : Festiv été 2024	3000€
Projet 3 :	

3 _ Présentation du projet

L'ensemble des rubriques de présentation du projet est à renseigner le plus précisément possible. Ce document est à dupliquer pour chaque projet présenté.

Intitulé du projet Festiv'été

Responsable du projet

Nom et prénom : Massare Véronique
Fonction : directrice du service jeunesse
Téléphone : 01.64.01.27.03/06.85.30.61.60
Courriel : veronique.massare@mairie-nangis.fr

Quels sont les objectifs du projet ?

- créer du lien entre les jeunes de 11/17 ans de Nangis
- impliquer les jeunes de 11 à 17 ans
- proposer des activités ludiques et attractives
- faire découvrir ou redécouvrir le service jeunesse
- créer du lien social et de la mixité sociale

Veillez détailler le contenu et déroulement de votre projet.

Si le projet contient plusieurs actions, il est important de décliner chacune d'entre elles, de faire apparaître leurs transversalités et leur cohérence globale.

Force de constater que de nombreux concitoyens n'ont pas la chance de partir en vacances. Il s'agit d'une réelle opportunité (aussi indispensable) de se détendre, de découvrir et de profiter pleinement de moments conviviaux et festifs dans un espace extérieur dédié à tous.

« Festiv'été » s'adresse à toutes les générations, des tout petits aux seniors avec parfois des temps et des initiatives spécifiquement dédiées. Mais ce sont aussi des moments plus collectifs et de rencontres intergénérationnelles. La participation des jeunes sera plus spécifiquement travaillée notamment pour les 11/17 ans avec la présence du service jeunesse.

Nous souhaitons élaborer une transversalité avec les services de la ville et les associations, un programme qui permettra à la population de s'amuser et dépasser simplement de bons moments à Nangis.

Différents espaces seront proposés

- espaces détente et accueil (gestion des transats, de la sono, faire les annonces au micro...)
- espaces sport (proposer des ateliers sportifs mais aussi des jeux collectifs avec le soutien des animateurs)
- espaces créatif (proposer des ateliers manuels)
- espace ado (fauteuils, des jeux...)

Quel est le public visé par le projet ? (nombre de jeunes, âge, commune(s),...)

Tous les jeunes du territoire notamment sur le quartier de la Mare aux curées, quartier mal perçu par les nangissiens mais aussi les jeunes des autres communes

Dans quel(s) lieu(x) le projet se déroule-t-il ?

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240703-DEC-2024-248-AR
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Les actions se dérouleront sur le parc du château, lieu central à Nangis qui ne fait pas parti d'un quartier. Ce parc est à côté du stade, lieu également de rassemblement des jeunes.

Calendrier du projet

Projection des actions pour l'année 2024.

Les mercredis et samedis de juillet

Fin de l'événement le vendredi 26 juillet « ouverture des JO JOPA 2024 »

Veillez décrire l'implication des jeunes dans l'élaboration, le déroulement et/ou le bilan du projet.

Les différentes animations proposées sur cet événement sont coordonnées par le service jeunesse. Depuis 2021, nous sommes sur une redynamisation du service jeunesse pour les 11/17 ans.

Les jeunes vont :

- participer à l'élaboration du programme (proposition de séance de cinéma, animations...)
- découvrir les coulisses lors de l'organisation des concerts, aider dans la mesure du possible car les horaires sont tard le soir
- proposer sur les après-midis de « Festiv'été » des ateliers ou des jeux de coopération.
- accompagner les animateurs sur les temps forts de cet événement (structures gonflables...)
- gestion de la buvette pour financer un projet de leur choix
- aider sur l'installation et la gestion du matériel.

Le projet mobilise-t-il des structures et/ou partenaires ?

Structure(s) et partenaire(s)	Implication dans le projet
Associations du territoire	-démonstrations -ateliers sportifs, manuels
Le centre social Coli'brie	-ateliers sur la parentalité -ateliers pour les jeunes -ateliers pour les seniors
Les services de la ville	-médiathèque -culturel -jeunesse Pour des propositions d'ateliers
Les services techniques	Pour la partie logistique
Comité départemental sur le handicap	-proposer des ateliers -changer le regard à travers la découverte du handisport

4 _ Suivi, évaluation et valorisation du projet

Quels seront les outils mobilisés afin d'évaluer le projet ?

Bilan pédagogique, financier et autres indicateurs.

Méthode d'évaluation envisagée et indicateurs

Mettre en place pour l'évaluation :

- des fiches pour chaque atelier (par jour) proposé par les partenaires pour recenser le nombre de participant mais aussi les points forts et les points à améliorer
- réunions avec les partenaires (associations, élus, jeunes..)
- un tableau pour comptabiliser les jeunes bénévoles tout au long de l'évènement

Objectif visé	Indicateur(s) retenus
Cibler le public adolescent	Nombre de jeunes de Nangis par secteur de la ville Nombre de filles, nombre de garçons par tranches d'âges Combien de jeunes iront au service jeunesse ?
Mise en place d'atelier diversifié	Temps passé par ateliers

6_ Documents à joindre impérativement au dossier de candidature

L'absence d'un des documents ci-après énoncés empêchera l'examen du dossier par la commission d'évaluation.

- La photocopie des agréments obtenus par la structure,
- Les récépissés de déclaration pour les centres d'accueil et les séjours habilités par la DDCS,
- En cas de première demande ou de modification :
 - Pour les associations :
 - La photocopie du récépissé de déclaration de constitution d'association en Préfecture ou Sous-Préfecture,
 - La photocopie de l'insertion au journal officiel et les photocopies des éventuelles modifications intervenues depuis la création de l'association (déclaration en Préfecture et parutions au JO),
 - Un exemplaire des statuts signés par le Président et un membre du Comité de direction, datés et portant le cachet de l'association,
 - La liste des membres du bureau,
 - Le rapport annuel d'activités,
 - Le compte-rendu de la dernière assemblée générale,
 - Le cas échéant la délibération de la collectivité portant délégation de service public à la structure,
 - Le projet pédagogique de l'association ou équivalent.
 - Pour les communes et EPCI :
 - La délibération portant sur les compétences liées à la jeunesse, à l'animation et aux loisirs du public cible pour les EPCI,
 - La copie du contrat enfance jeunesse, du projet éducatif local de la commune ou de l'EPCI ou tout document équivalent portant sur le projet éducatif et pédagogique de la commune de l'EPCI ou de la structure.
- Un relevé d'identité bancaire (même si vous l'avez déjà adressé au Département. Il convient impérativement de veiller à ce que la domiciliation bancaire corresponde à celle de l'association).

Le dossier dûment complété est à envoyer par mail à jeunesse@departement77.fr :

- avant le **9 février 2024** pour les projets se déroulant entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 août 2024
- avant le **6 septembre 2024** pour les projets se déroulant entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2024

Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être traité.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Thomas RODRIGUES, Chargée de projet Jeunesse

[01.64.14.](tel:01.64.14.) Thomas.rodriques@departement77.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240703-DEC-2024-248-AR
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

5_Budget prévisionnel du projet

Observations sur le budget du projet :

Choix de la politique tarifaire (gratuité, tarifs modulés, prix unique,...) :

Gratuité

Les postes des dépenses et recettes doivent être obligatoirement équilibrés.

Dépenses (TTC) (indiquer les dépenses qui font l'objet d'une valorisation)		Recettes (TTC) (pour chaque recette, précisez si la recette est déjà acquise et/ou le partenaire financier déjà sollicité)	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Achats	3 562€	Auto financement	26 899€
Matériel ; Fournitures	1000€	Commune de Nangis	26 899€
Alimentation	300€	Subventions	8 000€
Carburant	150€	Etat	
Sable	1872€		
Géotextile	240€		
Location mobilière	1 000€	Région	
Bobcat	1000€	Département	3000€
Location Immobilière	1 417€	MSA	5000€
containers	1417€	Intercommunalité	
		Parrainages	
Transports	2300€		
Electricité (structures, cinéma, concerts)	200€	Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)	5 720€
Assurances			
Prestations de services	17 408€		
Poney	800€		
Structures gonflables	9033€		
Feux d'artifice	3500€		
Concerts (3)	1500€		
Cinéma plein aires (5)	2575€		
Frais postaux et téléphone			
Publicité	500€		
Coûts salariaux liés à l'action (salaires bruts + charges patronales)	8 512€ (19€x448h)		
Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)	5 720€		
TOTAL DES DEPENSES	40 619€	TOTAL DES RECETTES	40 619€

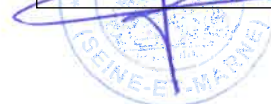
Coût de l'opération par bénéficiaire : (coût global de l'opération intégrant l'ensemble des dépenses liées au projet / nombre de bénéficiaires)

Date et Lieu : 01 JUL. 2024 NANGIS

Signature

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240703-DEC-2024-248-AR
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

NORMANN LE BOUTER



Comment le partenariat du Département sera-t-il valorisé ? (événementiel, logo, présence d'élus, documentation...)

Un flyer pour annoncer l'événement sera distribué fin mai.
Une plaquette avec le programme de Festiv'été sera déployée sur la commune et les alentours.
En cours de réflexion pour une allocution des élus lors de l'ouverture de Festiv'été.
Communication sur les réseaux